

Règlement de la bibliothèque du KTT

Dhago TOULOUSE met à disposition de ses adhérents des documents (Livres, revues et DVD) pour un prêt gratuit :

Conditions d'emprunt

Un chèque de caution, d'un montant de 50€ à l'ordre du KTT, sera demandé lors du premier emprunt. Ce chèque est valable pour la durée de l'année civile (de janvier à décembre) et sera restitué à l'adhérent en fin d'année civile. Il ne sera encaissé que si l'ouvrage emprunté n'est pas retourné dans les trois mois après l'emprunt.

La liste des ouvrages est accessible en téléchargement sur le site de Dhago Toulouse.

Comment emprunter un ouvrage

- La demande se fait par mail à : biblio.ktt.toulouse@gmail.com. en précisant les coordonnées de l'emprunteur, le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur s'il s'agit d'un livre.
- L'adhérent est alors informé de la disponibilité de l'ouvrage et de sa mise à disposition au KTT.
- La durée de l'emprunt est d'un mois pour les livres, 15 jours pour les DVD. Il est possible de renouveler l'emprunt des livres pour un mois supplémentaire maximum. Ce délai sera accordé dans la mesure où l'adhérent en aura fait la demande à temps (avant la fin du délai d'un mois) et si aucune réservation de cet ouvrage n'a été faite.
- La remise de l'ouvrage se fait au KTT (avant ou après les pratiques prévues au planning) auprès d'un des membres du CA.

Restitution de l'ouvrage

Le retour se fait auprès d'un des membres du CA au moment des pratiques.

Le KTT de Toulouse